

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 septembre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers présents : 08
09 à partir de 20h20
10 à partir de 20h30

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER, Myriam MORRI et
Valérie SCHOENENBERGER

MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF et Olivier ROMINGER

Absents excusés : - M. James VALLEE donnant procuration de vote à Mme Myriam
MORRI

Assistaient également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial,
ainsi qu'un auditeur à partir de 21h00.

Le Conseil Municipal désigne M. Yves KLEIN, 2^{ème} Adjoint, en qualité de Secrétaire
de Séance.

L'ordre du jour suivant était proposé pour cette réunion :

- ✓ Approbation des P.V. du 14 juin 2013 et 22 août 2013
- ✓ Prix des sapins de Noël 2013
- ✓ Approbation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes
- ✓ Rapport d'activité 2012 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- ✓ Tarifs de location des emplacements dans le columbarium et durée de location
- ✓ B.I.L. pour la chaufferie communale
- ✓ Vente de parcelles communales – Section n° 03
- ✓ Effacement des réseaux d'orange dans la Commune

.../...

- ✓ Démissionnaire d'un permissionnaire de chasse - Lot du Brand
- ✓ Cession gracieuse de terrain
- ✓ Circulation pour accès au Gazon-Vert
- ✓ Bois d'affouage (proposition de nouvelle formule d'attribution)
- ✓ Evacuation des eaux usées de la salle du plateau sportif
- ✓ Bail du Chauvelin (Blosen)
- ✓ Gestion Electronique des Documents
- ✓ Création de postes

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point relatif à une décision modificative.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point de l'ordre du jour.

- - - - -

N° 56 - Approbation des P.V. du 14 juin 2013 et 22 août 2013

Ces procès-verbaux, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, sont approuvés à l'unanimité.

N° 57 - Prix des sapins de Noël 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi le prix de vente au public de ces sapins de Noël 2013 :

- Nordmann de 1.00 m à 1.25 m : 14,00 € TTC
- Nordmann de 1.25 m à 1.50 m : 17,00 € TTC
- Nordmann de 1.50 m à 1.75 m : 25,00 € TTC
- Nordmann de 1.75 m à 2.00 m : 29,00 € TTC
- Epicéa de 0.80 m à 1.00 m : 5,00 € TTC
- Epicéa de 1.00 m à 1.25 m : 7,00 € TTC
- Epicéa de 1.75 m à 2.00 m : 11,00 € TTC

.../...

N° 58 - Approbation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport d'activité de la Communauté de Communes -Année 2012- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2013 pour l'exercice 2012.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve unanimement ce rapport d'activité de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 qui lui est présenté.

N° 59 - Rapport d'activité 2012 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin -Année 2012- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à la Commune de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2013 pour l'exercice 2012.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve unanimement ce rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'exercice 2012 qui lui est présenté.

N° 60 - Tarifs de location des emplacements dans le columbarium et durée de location

Le Maire informe le Conseil que les travaux de l'espace cinéraire sont en phase d'achèvement.

Il communique également à l'Assemblée, à titre d'information, différents tarifs pratiqués dans les Communes de la Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe unanimement comme suit les tarifs de location des emplacements dans le columbarium, à savoir 30.00 € par an soit :

- ✓ 450.00 € pour 15 ans
- ✓ 900.00 € pour 30 ans

.../...

N° 61 - B.I.L. pour la chaufferie communale

Le Maire rappelle qu'aucun bois n'a été prévu dans l'état de prévision des coupes pour alimenter la chaufferie communale. Il interroge le Conseil à ce sujet, car suite à un accord avec l'ONF, cette possibilité existerait dans les parcelles 10 et 12.

Interrogé à ce sujet et après en avoir débattu, le Conseil accepte unanimement l'exploitation des parcelles 10 et 12 pour la chaufferie communale en fonction du volume MAP souhaité, dans la mesure de la disponibilité en bois.

N° 62 - Vente de parcelles communales – Section n° 03

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait accepté de vendre une partie du terrain dit « Hohlawag » soit 1,22 ares à M. Jean-Luc CHATELIN, domicilié au 77 rue du Buhlebel à Mollau et 1,12 ares à M. Raoul HEINTZMANN domicilié 76, rue du Buhlebel à Mollau et que le Conseil l'avait chargé de contacter un géomètre, M. Nicolas PRETRE, afin de délimiter les surfaces désirées jouxtant leurs propriétés.

Le Maire informe également :

- ✓ que l'arpentage en question a été dressé et présente le croquis d'arpentage n° 194N
- ✓ qu'il a signé un certificat de possession trentenaire pour les parcelles ainsi cadastrées 172 et 173

CONSIDERANT l'avis favorable du Juge du Livre Foncier qui valide la procédure de déclassement de l'emprise de l'ancien chemin du « Hohlwag »,

CONSIDERANT les courriers de MM Jean-Luc CHATELIN et Raoul HEINTZMANN,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de vendre la parcelle 172, section 3 de 1.22 ares sise au lieu-dit rue du Buhlebel à M. Jean-Luc CHATELIN au prix de 50 €/are soit 61.00 € HT,

ACCEPTE de vendre la parcelle 173, section 3, de 1,12 ares sise au lieu-dit rue du Buhlebel à M. Raoul HEINTZMANN au prix de 50 €/are soit 56 € HT,

.../...

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces y relatives,

RAPPELLE que les frais notariaux seront à la charge des acquéreurs.

N° 63 - Effacement des réseaux d'orange dans la Commune

Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la réfection de l'étanchéité du pont de la place de Lattre de Tassigny, le réseau Orange aérien a été enfoui.

Préalablement à ces travaux, une convention entre la Commune et Orange aurait dû être signée. Le Maire interroge le Conseil à ce sujet.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 64 - Démissionnaire d'un permissionnaire de chasse - Lot du Brand

Le Maire informe l'Assemblée que Christian PHILIPP, de l'Association de chasse «St-Hubert du Brand», l'a informé par courrier en date du 25.07.2013 qu'il présentait sa démission de sa qualité de permissionnaire du lot de chasse intercommunal du Brand avec effet au 25.07.2013.

Le Conseil Municipal en prend acte.

N° 65 - Cession gracieuse de terrain

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contacté par Mme EICHINGER de Didenheim qui s'occupe de la succession des propriétaires des parcelles cadastrées Section n°13 - Parcelle 26 & 27- Lieu-dit: Lehmat à Mollau, d'une superficie de 20.55 ares de pré.

.../...

Elle propose d'offrir les parcelles précitées (Section n° 13 -Parcelles 26 & 27) à la Commune de Mollau.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement le don de ces terrains,

ACCEPTE de prendre en charge les frais notariaux relatifs à cet acte de donation,

DESIGNE l'Etude de Maître KEMPKES pour l'établissement de cet acte,

AUTORISE le Maire à signer ce document.

N° 66 - Circulation pour accès au Gazon-Vert

Le Maire informe avoir été interpellé par les chasseurs du lot communal suite à la circulation nocturne et répétée sur le chemin menant au Gazon Vert sis sur le ban communal de Storckensohn. Il rappelle qu'une autorisation exceptionnelle de circuler sur ce chemin a été donnée lors des travaux de réfection du refuge.

Les chasseurs précisent que cette circulation perdure et perturbe fortement la quiétude le gibier, qui de ce fait, trouve refuge à d'autres endroits et plus particulièrement aux abords du village.

Cette question mérite toute l'attention requise compte tenu de la gestion cynégétique mise en œuvre par ces chasseurs locaux, de leur collaboration avec les agriculteurs et les habitants en cas de dégâts constatés et de l'impact non négligeable des produits de la chasse dans le budget communal.

A ce jour, le seul chemin « praticable » pour y accéder en voiture (surtout pour les personnes âgées) est le chemin traversant la forêt molloviennne.

M. Yves KLEIN, Président de la Commission Forêt, a sollicité la Commune de Storckensohn afin de trouver une solution quant à cette circulation inopportune sur ce chemin. Il précise également qu'une forte dégradation est constatée. Pour ces diverses raisons, un chemin d'accès à ce refuge à partir de Storckensohn est nécessaire. Il permettra aux exploitants d'accéder facilement en toute sécurité à leur outil de travail, condition indispensable pour accueillir leurs clients et pérenniser ainsi l'activité dans l'intérêt de tous les partenaires de ce projet.

.../...

Interrogé à ce sujet, Le Conseil,

DECIDE d'accorder une tolérance de passage exclusive au gérant ainsi qu'à sa compagne, à raison d'un aller-retour par jour dans l'attente d'une autre solution,

DECIDE de modifier tous les permis de circulation en forêt communale et façonnage de bois délivrés par la Commune (hormis les chasseurs) en restreignant les horaires de circulation, à savoir de 7h00 à 18h00 quotidiennement. Les Brigades Vertes seront informées de cette décision et devront dresser un procès-verbal à tous les contrevenants qu'ils présenteront au Maire pour décider de la suite à donner.

N° 67 - Bois d'affouage (proposition de nouvelle formule d'attribution)

Le Maire informe que la Commune de Mollau est une des dernières du Canton à proposer 3 tirages au sort par an pour le bois d'affouage. Pour une question de gestion tant à l'ONF qu'en Mairie, le Maire propose une seule attribution par an.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

DECIDE d'effectuer une seule attribution du bois d'affouage par an à compter de 2014.

N° 68 - Evacuation des eaux usées de la salle du plateau sportif

Le Maire rappelle que le bâtiment sis sur la propriété communale du Plateau Sportif connaît de réels problèmes d'évacuation des eaux usées et qu'il n'est donc pas conforme depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation, le Maire propose à l'Assemblée un devis de l'Entreprise ROYER FRERES d'un montant de 8 614 € HT soit 10 302.34 € TTC.

Le Conseil, après avoir été interrogé à ce sujet :

RETIENT le devis de l'Entreprise ROYER FRERES d'un montant de 8 614 € HT soit 10 302.34 € TTC,

APPROUVE unanimement la réalisation de ces travaux, dans l'hypothèse où les finances communales le permettront.

.../...

N° 69 - Bail du Chauvelin (Blosen)

Le Maire informe l'Assemblée que M. HANS Charles domicilié 12a rue du Chauvelin à MOLLAU, l'a informé, par courrier daté du 18 mars 2013, réceptionné en Mairie le 28 juin 2013 qu'il souhaitait transférer les 14.14 hectares au lieu-dit Blosen qu'il loue actuellement à la Commune à son fils Mickaël.

Le Conseil, après en avoir débattu :

DEMANDE que M. Mickaël HANS prouve qu'il est détenteur de documents justifiant son activité agricole, condition sine qua non au transfert du bail.

N° 70 - Gestion Electronique des Documents

Le Maire rappelle, qu'il a participé à une réunion d'information à la ComCom sur la Gestion Electronique des Documents (GED). Cet outil permettrait :

- ✓ de retrouver facilement et rapidement les délibérations, les arrêtés, les dossiers, les courriers, les factures...
- ✓ de garantir la traçabilité, la sécurité et la pérennité des documents,
- ✓ de gérer la dématérialisation des flux comptables dans le PES V2.

Un outil de gestion proposé par la Société CANON s'élève à 5944.12 € TTC. Ce prix comprend l'acquisition du logiciel et les formations.

Interrogé à ce sujet, Le Conseil,

ACCEPTE unanimement d'acquérir ce logiciel de gestion,

CHARGE le Maire de signer un contrat de maintenance.

N° 71 - Création de postes

Le Maire propose au Conseil, compte tenu des évolutions de carrière, la création d'un poste de Rédacteur pour la filière Administrative et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise pour la filière Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

APPROUVE unanimement la création d'un poste de Rédacteur pour la filière Administrative et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise pour la filière Technique.

.../...

N° 72 - Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les décisions modificatives n° 03/2013 :

ARTICLES BUDGETAIRES	DECISIONS MODIFICATIVES N° 03/2013
205	2 900 €
21578	- 2 900 €

Divers et Communications

Dossier d'amélioration pastorale de M. Olivier ROMINGER

Le Maire informe l'Assemblée que le dossier est en bonne voie. Les derniers documents ont été signés et renvoyés à la Chambre d'Agriculture.

Parking de l'Eglise

Le Maire donne lecture d'un devis de l'Entreprise ROYER d'un montant de 1 961.44 €HT concernant l'aménagement du Parking de l'Eglise.

Espace cinéraire

Le Maire informe que la Commune vient de percevoir une participation, aux travaux de l'Espace cinéraire, d'un montant de 10 000 €, de la Commune de Storckensohn.

Travaux rue du Buhlebel

Afin de canaliser les eaux pluviales rue du Buhlebel, le Maire a demandé un devis à l'Entreprise PEREZ. Ce devis s'élève à 3360 € HT.

Aménagement paysager autour du Columbarium

Le Maire a également réceptionné un devis de l'Entreprise GROB concernant l'aménagement paysager autour du columbarium. Ce devis s'élève à 2577.29 € HT.

.../...

Grand Anniversaire

M. Jean-Marcel MURA fêtera prochainement ses 80 ans. Une délégation municipale ira le saluer à cette occasion le 24 septembre 2013.

Dates des battues de chasse

Le Maire donne lecture des dates des battues de l'Association St Hubert du Brand pour la saison de chasse 2013/2014 :

- ✓ Dimanche 27 octobre 2013
- ✓ Dimanche 17 novembre 2013
- ✓ Dimanche 07 décembre 2013
- ✓ Dimanche 22 décembre 2013
- ✓ Dimanche 19 janvier 2014

25^{ème} anniversaire de la Salle Polyvalente de Husseren-WG

Le Maire donne lecture d'une invitation de la Commune de Husseren-Wg et de l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Salle Polyvalente qui aura lieu le dimanche 15 septembre 2013.

Prochain Conseil

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 octobre 2013.

Prochain secrétaire de séance

La prochaine secrétaire de séance sera Myriam MORRI.

Clôture de la séance à 23h25.